



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS
ET AUX ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Au 1^{er} janvier 2024

Prix en euros (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Normandie

> EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2024 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)


Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : Direct Ecureuil Internet⁽¹⁾	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	2,55 €/mois soit pour information, 30,60 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte ⁽²⁾	4,50 €/trimestre soit pour information, 18,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale : <ul style="list-style-type: none"> • à débit immédiat : Carte Visa Classic • à débit différé : Carte Visa Classic • à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽³⁾ • à débit immédiat et autorisation systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique⁽⁴⁾ 	47,00 €/an 47,00 €/an 39,50 €/an 45,70 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/retrait (à partir du 3 ^e retrait/mois pour une carte Visa Classic, à partir du 6 ^e retrait/mois pour une carte Visa Premier, retraits illimités pour une carte Visa Platinum et Visa Infinite)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur compte⁽⁵⁾	36,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : <ul style="list-style-type: none"> • en agence • par Internet 	3,80 €/virement Gratuit
Prélèvement : <ul style="list-style-type: none"> • frais par paiement d'un prélèvement SEPA • frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA 	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône «  », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Frais de tenue de compte applicables à l'ensemble de la clientèle Particuliers. Exonération des frais de tenue de compte pour les détenteurs d'une offre groupée de service, ou d'un compte de dépôt sans moyen de paiement, ou d'un compte de dépôt avec moyens de paiement mais dont le nombre d'opérations sur le compte est inférieur à 4 par trimestre.

(3) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(4) Carte uniquement commercialisée pour les offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et Satellis Autonomie (offre à destination des majeurs protégés).

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE

> Extrait standard des tarifs 2024 aux particuliers	02
--	----

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> Ouverture, transformation, clôture	04
> Relevés de compte	04
> Tenue de compte	04
> Services en agence	05
> Services bancaires de base	06
> Prestations de base	06

BANQUE À DISTANCE



> Banque à distance	07
---------------------------	----

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	08
> Virements	10
> Prélèvements/TIP/SEPA	11
> Chèques	12
> Autres services	13
> Offres retirées de la commercialisation	13

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> Les Formules	14
> Offre Coloc'	17
> Enjoy	17
> Tarifications spécifiques agence Enjoy	18
> Forfait liaison	18
> Offre Satellis	18
> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)	19
> Freelance - Micro-entrepreneur	20
> Offres retirées de la commercialisation	21

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> Commission d'intervention	24
> Opérations particulières	24
> Incidents de paiement	24
> Plafonnements spécifiques	25

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> Découverts et autorisations de découvert	26
> Crédits à la consommation	27
> Crédits immobiliers	27
> Garanties	28
> Autres opérations	28
> Avenant lié aux crédits	29
> Assurance	29

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



> Épargne bancaire	30
> Placements financiers	31
> Gestion sous mandat	33
> Parts sociales	33



ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

> Vous assurer ainsi que vos proches	34
> Assurer vos biens	34
> Vous protéger au quotidien	35
> Assurer votre épargne	35
> Protéger vos moyens de paiements	35
> Offres retirées de la commercialisation	36

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> Frais de succession	37
> Autres prestations	38

OPÉRATIONS INTERNATIONALES



> Option internationale	39
> Change manuel	39
> Opérations par carte bancaire	39
> Opérations par chèque	40
> Virements non SEPA	40
> Offres retirées de la commercialisation	40

ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

> Compte courant et services associés	41
> Irrégularités et incidents de fonctionnement	41
> Offre groupée de services	42

INFORMATIONS UTILES



> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	43
> Nos partenaires / mentions légales	43
> Informations complémentaires	44

RÉSOLURE UN LITIGE



> Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié	45
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	46



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **50,00 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire **LA** **Gratuit**
 - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**
- Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé) **20,66 €**

> RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Décadaire	1,35 €/relevé supplémentaire	1,35 €/relevé supplémentaire
Quinzaine	1,35 €/relevé supplémentaire	1,35 €/relevé supplémentaire
Autre périodicité	-	1,35 €/relevé supplémentaire
Édition au Guichet	4,40 €	-

- Relevé annuel de frais **LA** **Gratuit**

> TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte **LA** de dépôt (hors forfaits) **-26 ans -50 %** **18,00 €/an⁽¹⁾**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif **30,00 €/an dans la limite solde créditeur du compte⁽²⁾**



À SAVOIR

Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs :

- d'un compte de dépôt sans moyen de paiement,
- d'un compte de dépôt avec moyens de paiement mais dont le nombre d'opérations sur le compte est inférieur à 4 par trimestre.

(1) Frais de tenue de compte applicables à l'ensemble de la clientèle Particuliers. Exonération des frais de tenue de compte pour les détenteurs d'une offre groupée de service, ou d'un compte de dépôt sans moyen de paiement, ou d'un compte de dépôt avec moyens de paiement mais dont le nombre d'opérations sur le compte est inférieur à 4 par trimestre.

(2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

> SERVICE EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique⁽¹⁾
 - Dans l'agence de domiciliation, dès lors que le service équivalent peut être obtenu au DAB **2,00 €/retrait**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Épargne Normandie **3,10 €/retrait à partir du 2^e retrait/mois**
- Retrait-dépannage d'espèces dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice) **5,00 €/retrait**

AUTRES SERVICES

- Édition de la liste des opérations automatiques..... **Gratuit**
- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)..... **Gratuit**
- Frais de traitement, de recherche et de conservation des avoirs **50,00 €**



IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance)
 - Coffre-fort < 20 litres..... **120,00 €/an**
 - Coffre-fort compris entre 20 et 40 litres **160,00 €/an**
 - Coffre-fort > 40 litres **220,00 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Frais réels/ouverture**

(1) Gratuit pour les détenteurs des offres OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et Services Bancaires de Base, ainsi que pour les Majeurs Protégés et pour les clients non équipés de carte.



> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾ **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽²⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse



À SAVOIR : Fonctionnalités gratuites à distance

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 24).

Commission d'intervention (pour les clients détenteurs des Services Bancaires de Base) **4,00 €/opération**
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

> PRESTATIONS DE BASE⁽³⁾

- L'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte **Gratuit**
- La tenue du compte **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne **Tarifs standards⁽⁴⁾**



(1) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virement SEPA instantané.

(3) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du Code Monétaire et Financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

(4) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE



- Direct Ecureuil..... **Gratuit**
Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽¹⁾, téléphone fixe⁽²⁾, téléphone mobile, etc.)⁽³⁾
- E-Documents..... **Gratuit**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Secur'Pass..... **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes..... **Gratuit**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs compte(s) ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Règlement SEPAmail
- Réponse à une demande de règlement **Gratuit**
- Émission d'un virement SEPA via Règlement SEPAmail **Gratuit**
- Service de Sécurisation des Opérations en Ligne (SOL)
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Épargne dont le client est titulaire).
- Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP (carte à puce)..... **Gratuit**
- Lecteur CAP (carte à puce)..... **Gratuit**
- Coffre-fort numérique⁽⁴⁾ 5 Go [-26 ans - 50 %] **Gratuit 3 mois puis 1,20 €/mois**
Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
- Webprotexion **Gratuit**
Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- Moneypitch **Gratuit**
Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.
- AlertEcureuil : abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
- Formule Individuelle [-26 ans - 50 %] **2,55 €/mois, soit pour information 30,60 €/an⁽⁵⁾**
- Formule Famille [-26 ans - 50 %] **4,10 €/mois, soit pour information 49,20 €/an⁽⁵⁾**
- Libre Service ECUREUIL (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Caisse d'Épargne)..... **Gratuit**
- Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance⁽⁶⁾⁽⁷⁾**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte..... **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **Gratuit**
- Consultation du code confidentiel et données de la carte⁽⁸⁾..... **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)⁽⁸⁾..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger..... **Gratuit**
- Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget⁽⁸⁾.**
- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur..... **Gratuit**

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(4) Hors coût opérateur téléphonique. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Hors coût opérateur téléphonique.

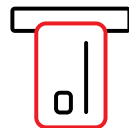
(6) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.

(7) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Secur'Pass.

(8) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.



VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des majeurs protégés.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte Equilibra sans code..... **26,00 €/an**
- Carte Nomade..... **15,00 €/an**
- Carte Nomea..... **26,00 €/an**



Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)

-26 ans -50 %

	 Visa Infinite	 Visa Platinum	 Visa Premier	 Visa Classic	 Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽¹⁾	 Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽²⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	-	-	143,00 €	47,00 €	-	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	318,50 €	212,50 €	143,00 €	47,00 €	-	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)	-	-	-	-	-	39,50 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)	-	-	-	-	45,70 €	-

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽³⁾

Cartes (tarif annuel)

	Visa Platinum IZICARTE	Visa Premier IZICARTE	Visa Classic IZICARTE
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	-	143,00 €	47,00 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	212,50 €	143,00 €	47,00 €



À SAVOIR : Fonctionnalités gratuites à distance

En payant avec une carte Visa IZICARTE ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽⁴⁾ **Gratuit**

(1) Carte uniquement commercialisée pour les clientèles : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et majeurs protégés.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) Voir détail zone EEE page 44.



RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Caisse d'Épargne..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)


Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	Visa Classic ou Visa Classic Izicarte	Visa Classic à Contrôle de solde quasi-systématique ou systématique
Gratuit Retraits illimités	Gratuit jusqu'à 5 retraits/mois	Gratuit jusqu'à 2 retraits/mois	Gratuit jusqu'à 2 retraits/mois
Retraits illimités	1,00 €/ retrait à partir du 6 ^e retrait dans le mois	1,00 €/ retrait à partir du 3 ^e retrait dans le mois	1,00 €/ retrait à partir du 3 ^e retrait dans le mois

- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque..... **6,34 €**
- Retraits SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Épargne)..... **Gratuit**
- Service retraits déplacés illimités **16,20 €/an**
Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service E-Carte bleue (paiement sécurisé sur Internet)..... **1,20 €/mois**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence **9,00 €**
- Refabrication de la carte avant échéance..... **Prix de la carte**
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement (en agence)..... **9,50 €⁽¹⁾**
- Frais d'envoi de carte en recommandé..... **10,00 €**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**

> VIREMENTS⁽²⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽³⁾  occasionnel ou permanent..... **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement occasionnel	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	Gratuit	Gratuit
Virement instantané occasionnel jusqu'à 300 €	1,00 €	0,50 €*
Virement instantané occasionnel au-delà de 300 € et jusqu'à 1 500 €	1,00 €	1,00 €*
Virement instantané occasionnel au-delà de 1 500 €	3,00 €	3,00 €*

* Sous réserve de disponibilité du service.

(1) Gratuit depuis l'espace de banque à distance sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

(2) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 44). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « OPÉRATIONS INTERNATIONALES », page 39.

(3) SEPA, voir définition en page 44.



Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement occasionnel	3,80 €	Gratuit
Virement permanent	1,60 €	Gratuit
Virement instantané occasionnel jusqu'à 300 €	1,00 € + 3,80 €	0,50 €*
Virement instantané occasionnel au-delà de 300 € et jusqu'à 1 500 €	1,00 € + 3,80 €	1,00 €*
Virement instantané occasionnel au-delà de 1 500 €	3,00 € + 3,80 €	3,00 €*

Autres opérations

- Service Paylib entre amis **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA occasionnels avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300 € par jour
- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission..... **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort..... **15,50 €**
- Frais de virement prioritaire en euros vers la France avec un délai fixé à J
(demande avant 10h30)..... **10,00 €**

> PRÉLÈVEMENTS/TIP/SEPA⁽¹⁾

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification
du compte de prélèvement des échéances de prêt)..... **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Opposition tout prélèvement SEPA..... **21,00 €/opération**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **30,00 €/opération**

	En agence	Sur Internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements (par couple ICS/RUM ou ICS)	15,00 €	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés)	15,00 €	-



ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

* Sous réserve de disponibilité.

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 44).

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

• Ouverture du service d'émission de prélèvement.....	Gratuit
• Création, modification et gestion du mandat.....	Gratuit
• Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement.....	Gratuit
• Émission d'un prélèvement SEPA.....	Gratuit
• Paiement d'un TIPSEPA.....	Gratuit

> CHÈQUES

• Mise à disposition de chéquier à l'agence.....	Gratuit
• Remise de chèque(s).....	Gratuit
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré ⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	
• Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)	
• Émission d'un chèque de banque sur Livret ⁽²⁾	14,50 €
• Paiement d'un chèque.....	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier.....	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
- Envoi par lettre recommandée.....	10,00 €
- Envoi par courrier simple.....	2,70 €
• Frais d'émission d'un chèque de banque sur compte de dépôt en agence.....	14,50 €
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois.....	8,00 €




La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt. Tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt, la provision est alors indisponible.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

• Frais d'opposition chèque(s)  par l'émetteur.....	16,40 €/chèque
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur.....	24,80 €/chéquier

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Gratuit dans le cadre du Livret A.

> AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées **32,40 €/an**
Chèques de banque, émission de virements SEPA sur tous canaux, virements, prélèvements (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), envoi de chèquiers à domicile, recherche simple de documents de moins d'un an, réédition de code secret carte.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique) Carte Visa Electron SENSEA **45,70 €**
- Carte de retrait nationale **25,00 €/an**
- Carte Tribbu Cirrus pour les 12-25 ans **19,00 €/an**
- Carte Equilibra Interbancaire **26,00 €/an**
- Carte Teoz⁽¹⁾ (carte associée à un crédit renouvelable) **18,27 €/an**
- Choix du visuel - visuel de collection permanente (arrêt du service en juin 2021)
 - Carte Visa Classic Izicarte, Carte Visa Classic **10,70 €**
 - Carte Visa Premier Izicarte, Carte Visa Premier **Gratuit**
- Choix du visuel - visuel personnel
 - Carte Visa Classic Izicarte, Carte Visa Classic **12,30 €**

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



LES FORMULES



À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire⁽¹⁾.

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽²⁾


Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽³⁾


Visa Classic⁽⁴⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁵⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier⁽⁶⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Épargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Épargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert⁽⁷⁾

Autres services inclus dans l'offre

Formule Famille ⁽¹⁾	12,50 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁸⁾	8,30 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	1,00 €/mois
Professionnels ⁽⁹⁾	50 % de réduction

(1) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(2) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(3) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(4) Les Cartes Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(6) À l'exception des clients mineurs.



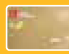
(7) Clients majeurs uniquement et après étude du dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(8) Si fourniture d'une 2^e carte au choix : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(9) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽²⁾	 Visa Classic⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé
--	---	---

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecuireuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcuireuil
- Un chéquier⁽⁵⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/ vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	18,00 €/mois	23,30 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	11,65 €/mois	18,00 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction	
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	50 % de réduction	
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction	

(1) Parmi les cartes disponibles : Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Au maximum 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde à autorisation quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Les Cartes Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude du dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50% du prix unitaire de la carte facturé.



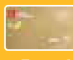


(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.



FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽²⁾	 Visa Classic⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum⁽³⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Différé	 Visa Infinite⁽³⁾ Débit différé
---	--	--	--	---

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecuireuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcuireuil
- Un chéquier⁽⁵⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour +
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	28,60 €/mois	36,00 €/mois	46,50 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	21,20 €/mois	26,50 €/mois	37,10 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction		
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	50 % de réduction		
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction		

(1) Parmi les cartes disponibles : Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude du dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50% du prix unitaire de la carte facturé.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.

> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée⁽¹⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique).

Cotisation à une offre groupée de services	
Sans Carte de paiement	1,00 €/mois
Visa Electron Sensea (cette carte n'est plus commercialisée)	1,00 €/Carte/mois
Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	1,00 €/Carte/mois soit 12,00 €/an

> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique	2,00 €/mois soit 24,00 €/an
La tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽²⁾	
Un chéquier (sur demande)	
L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Alert'Ecureuil formule individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet	
Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic :	
<ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne, • la réédition/réactivation du code confidentiel, • les frais d'opposition (blocage) de la carte, • la re-fabrication de la carte avant échéance, • les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur Internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation). 	

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ces opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽¹⁾

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN..... 5,00 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA⁽¹⁾

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque 5,00 €

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement 5,00 €

Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Épargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis 5,00 €

> FORFAIT LIAISON

Ensemble de services associés à un Livret A, Livret B, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret d'Épargne Populaire, Compte Épargne Logement :

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.),
 - Carte Nomade,
 - Libre service Ecureuil,
 - Relevé multiproduits en ligne ou papier,
 - Garantie Perte/Vol de la carte Nomade⁽²⁾,
 - Sécurisation des opérations en ligne.
- Cotisation forfait Liaison **Gratuit**

> OFFRES SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽³⁾ réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽⁴⁾), le Service Opposition⁽⁴⁾, Satellis Assurance⁽⁴⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie (12-17 ans : 1,00 €/mois)

Carte Equilibra interbancaire ou carte Nomea - Carte Equilibra sans code	3,30 €/mois soit 39,60 €/an
Carte Visa Electron Sensea (cette carte n'est plus commercialisée)	3,60 €/mois soit 43,20 €/an
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	3,60 €/mois soit 43,20 €/an

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.

(2) Garantie Perte/vol carte est un contrat BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations.

(3) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

SATELLIS AUTONOMIE GESTION⁽¹⁾

Satellis Autonomie Gestion est une offre groupée de services⁽²⁾ réservée aux personnes majeures protégées comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un compte de gestion réservé au gérant, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance sur compte⁽³⁾, le Service Opposition⁽³⁾, Satellis Assurance⁽³⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie Gestion

Carte Equilibra interbancaire ou carte Nomea - Carte Equilibra sans code	4,00 €/mois soit 48,00 €/an
Carte Visa Electron Sensea (cette carte n'est plus commercialisée)	4,50 €/mois soit 54,00 €/an
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,50 €/mois soit 54,00 €/an

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)⁽⁴⁾
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽⁵⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

**1,00 €/mois
soit 12,00 €/an**

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽⁶⁾ **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du Code Monétaire et Financier **4,00 €/opérations**
dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁶⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 25,00 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽⁷⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €⁽⁸⁾**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €/rejet⁽⁸⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois⁽⁹⁾**

(1) Sous réserve de commercialisation.

(2) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturée en supplément.

(5) Hors virement SEPA instantané.

(6) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition.

(7) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télé-règlements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(8) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(9) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



> FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR*

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR



La Formule FREELANCE - Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business⁽¹⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽³⁾, relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.

Avec une carte	Formule initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 € HT/mois	13,90 € HT/mois	19,90 € HT/mois
Débit différé	-		

* Sous réserve de commercialisation.

(1) Type de carte Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Service gratuit à l'unité via votre service de banque à distance.





➤ OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle) ⁽¹⁾	Visa Electron Sensea	Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	Visa Classic ⁽²⁾ ou Visa Izicarte Classic ⁽³⁾	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Premier	Visa Platinum ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Platinum	Visa Infinite
--	----------------------	---	---	--	--	---------------

Une carte au choix

	Tarif standard	9,55 €	9,35 €	9,55 €	16,45 €	22,30 €	31,80 €
Tarif jeune	12-17 ans	1,20 €	1,20 €	1,20 € ⁽⁴⁾	-	-	-
	18-21 ans	2,30 €	2,30 €	2,30 €	3,60 €	-	-
	22-25 ans	3,10 €	3,10 €	3,10 €	5,20 €	-	-

Des services inclus dans le socle

Compte de dépôt (simple ou joint)

Tenue de compte

Relevé de compte numérique (ou papier)

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte Formule Individuelle⁽⁵⁾ ou Formule Famille⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾)

Une autorisation de découvert⁽⁸⁾

Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Un service d'épargne automatique

Chéquier⁽⁹⁾

Un forfait de X retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽⁹⁾

Avantages couples et offres supplémentaires

Votre 2^e Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint :

50 % de réduction⁽¹⁰⁾

Carte supplémentaire dans le Bouquet Liberté (l'avantage famille s'applique sur la moins chère des deux)

2^e carte Visa Classic ou Visa Electron SENSEA

1,96 €/mois

2^e carte Visa Premier

5,96 €/mois

2^e carte Visa Platinum

8,85 €/mois

2^e carte Visa Infinite

13,27 €/mois

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(4) Pour les mineurs seule la carte Visa Classic à Débit immédiat est disponible.

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en Formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.

(7) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(8) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(9) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, CARTES.

(10) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.





SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels).

2 services 5 % de remise sur leur prix à l'unité	3 services 10 % de remise sur leur prix à l'unité
SERVICES « DU QUOTIDIEN »	
	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	1,35 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 11/06/2017	1,30 €
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 € 12/25 ans -50%
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 € 12/25 ans -50%
Opérations courantes illimitées ⁽¹⁾	2,70 €
Exonération d'agios (franchise d'agios de 10,00 €/trimestre ⁽¹⁾)	2,00 €
Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	1,20 € 18/25 ans Gratuit
AlertEcuveuil Formule Individuelle	2,55 € 12/25 ans Gratuit
AlertEcuveuil Formule Famille ⁽¹⁾	4,10 € 18/25 ans Gratuit
e-Carte Bleue ⁽¹⁾	1,20 €
Eparfix/Eparplus	1,17 €
SERVICES « ASSURANCES »⁽²⁾⁽³⁾	
	Tarif annuel
Protection Juridique	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter
Assurance sur Épargne	Nous consulter

(1) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(2) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(3) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.



SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS, SATELLIS INTÉGRAL ET SATELLIS SÉCURITÉ

Cotisation ⁽¹⁾ à une offre groupée de services	Satellis Essentiel	Satellis Essentiel Plus	Satellis Intégral	Satellis Sécurité
Carte Visa Electron Sensea	11,30 €/mois soit 135,60 €/an	12,70 €/mois soit 152,40 €/an		6,00 €/mois soit 72,00 €/an
Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	11,30 €/mois soit 135,60 €/an	12,70 €/mois soit 152,40 €/an		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat	11,30 €/mois soit 135,60 €/an	12,70 €/mois soit 152,40 €/an		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit différé	11,30 €/mois soit 135,60 €/an	12,70 €/mois soit 152,40 €/an		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat			21,20 €/mois soit 254,40 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit différé			21,20 €/mois soit 254,40 €/an	
Carte Visa Infinite			37,10 €/mois soit 445,20 €/an	

FUTEO ET SOLUTION 16/17

Cotisation à une offre groupée de services	Futeo ⁽³⁾	Solution 16/17 ⁽⁴⁾
Carte Visa Electron Sensea	-	1,00 €/mois
Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	-	1,00 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic	1,00 €/mois	1,00 €/mois

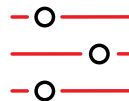
(1) Demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans.

(2) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(3) Tarifs des offres souscrites avant le 01/05/2014, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.

(4) Tarifs des offres souscrites avant le 16/06/2014, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION 8,00 €/opération, (dans limite d'un plafond de 80,00 €/mois)



Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 19 et 25). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 06).

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10 % du montant de la créance
(dans la limite d'un plafond de 83,33 €)
- Frais par Saisies-attribution /Frais par Saisies conservatoires 83,33 €
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) 5,16 €
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi en LRAR) 11,36 €



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressé au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 13 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour) 8,00 €⁽¹⁾

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € 22,00 €/rejet
 - Chèque supérieur à 50,00 € 42,00 €/rejet

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. Voir définition et tarification en page 25.



Rejet de chèque


Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **25,00 €**
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction **23,35 €**

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour) **8,00 €⁽¹⁾**

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement  pour défaut de provision⁽²⁾
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €⁽³⁾ **12,00 €/rejet**
- Frais dans la limite d'un plafond de **40,00 €/jour**



Rejet de prélèvement


Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées) **15,50 €**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte  par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte **20,00 €**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **36,16 €**

➤ PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁴⁾ pour les clients détenteurs de l'OCF **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁴⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du Code Monétaire et Financier **Plafonnement de 25,00 €/mois**

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page précédente).

(4) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.



DÉCOUVERTS ET CRÉDITS




> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs..... **5,00 €/trimestre**




À SAVOIR

Non compris dans le TAEG , le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente..... **Nous consulter⁽²⁾**

Pour exemple⁽³⁾ : pour une utilisation du découvert de 500,00 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur , de 18,75 %, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 20,44 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle **Nous consulter⁽²⁾**

Pour exemple⁽³⁾ : pour une utilisation du découvert de 4000,00 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 11,17 %, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 11,76 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT⁽¹⁾


- Découvert non autorisé

- Intérêt débiteurs au taux de **Taux maximum légal⁽²⁾**

Pour exemple⁽³⁾ : pour un dépassement d'un montant de 4 000,00 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 11,54 %, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 12,17 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

Autres services

- Service franchise d'agios **2,00 €/mois**

(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios  à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)

- Exonération des intérêts débiteurs

(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)

- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 € **3,50 €/mois**

- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 € **6,60 €/mois**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(3) Exemple à titre indicatif au 02/10/2023.

(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUELABLE

- Teoz⁽²⁾ Izicarte⁽²⁾

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement⁽²⁾ qui en fixe les conditions tarifaires.



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **-26 ans - 50 %**..... **1,00 %/prêt**
 - Minimum de perception pour un crédit d'un montant ≤ 50 000,00 €..... **80,00 €**
 - Minimum de perception pour un crédit d'un montant > 50 000,00 €..... **219,00 €**
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier..... **Gratuit**
- Crédit Etudiant avec caution BPI..... **Nous consulter**

AUTRES SERVICES

- Location avec Option d'Achat⁽³⁾..... **Nous consulter**
- Location Longue durée⁽³⁾..... **Nous consulter**

> CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁴⁾

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1,00 %**
 - Minimum..... **500,00 €**
- Prêt à l'Accession Sociale (PAS)
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1,00 %**
 - Maximum..... **500,00 €**
- Prêt à taux zéro
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **Gratuit**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Produit de BPCELEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.



> GARANTIES⁽¹⁾

FRAIS DE GARANTIES

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
<ul style="list-style-type: none"> Frais de prise de garantie <ul style="list-style-type: none"> - Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF) - Frais de caution par Personne physique, par prêt⁽²⁾ - Nantissement de parts sociales, d'actions de parts SCPI sous seing privée - Nantissement police d'assurance vie (valeur réseau CE) - Nantissement police d'assurance vie (hors réseau CE) - Nantissement sur valeur mobilière (hors réseau CE) - Promesse d'affectation hypothécaire 	<p>Nous consulter 50,00 €</p> <p>357,00 € + frais d'huissier 219,00 €</p> <p>438,00 €</p> <p>438,00 €</p> <p>1,00 % avec un minimum de 92,00 €</p>	<p>Nous consulter Gratuit</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>
<ul style="list-style-type: none"> Frais de levée de garantie <ul style="list-style-type: none"> - Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement de greffe de notaire) - Mainlevée autres garanties 	<p>100,00 €</p> <p>100,00 €</p>	<p>100,00 €</p> <p>100,00 €</p>

> AUTRES OPÉRATIONS

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
<ul style="list-style-type: none"> • Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif 	Gratuit	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Réédition de tableau d'amortissement en agence (hors demande de remboursement anticipe effectif) 	30,00 €	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Attestations diverses sur crédit 	20,00 €	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Attestation CAF/Certification APL Allocation Logement 	Gratuit	-
<ul style="list-style-type: none"> • Déblocage de fonds prioritaires à J (demande avant 10h30) 	75,00 €	-
<ul style="list-style-type: none"> • Report d'échéance en fin de crédit 	92€/crédit	4 % de l'échéance reportée

(1) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.

(2) Tarification applicable aux clients Particuliers ainsi qu'aux SCI Patrimoniales Privées.

> AVENANT LIÉ AUX CRÉDITS

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
<ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un avenant de contrat de prêt <ul style="list-style-type: none"> Réduction ou allongement de la durée Modification d'assurance (hors substitution assurance emprunteur) Modification de garantie (transfert...) (+frais de garantie) 	357,00 €/crédit 357,00 €/crédit 360,00 €/crédit + frais de garantie 360,00 €/crédit	-
- Désolidarisation ou modification de bénéficiaire	360,00 €/crédit	
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux	Nous consulter	-
• Transformation d'un taux révisable en taux fixe	Nous consulter	-
• Aménagement temporaire d'échéance	92,00 €/crédit	Nous consulter
• Frais de modification du compte de prélèvement vers un autre compte	30,00 €/crédit	Gratuit
• Frais de modification de la date de prélèvement des échéances	30,00 €/crédit	Gratuit
• Frais de modification d'un prêt en cours (autres avenants et hors avenant)	153,00 €	Gratuit

> ASSURANCE

- **Assurance Emprunteur⁽¹⁾** Nous consulter
- Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽²⁾.
- **Assurance « Perte d'emploi »⁽¹⁾ : modification du forfait d'indemnisation** **Gratuit**

(1) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.


(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS




Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE COMPTE ET DE GESTION

- Ouverture/Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME)..... **Gratuit**
- Ouverture Plan Epargne en Actions (PEA) ou Plan Epargne en Actions dédié aux PME (PEA PME)..... **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne inactif⁽¹⁾⁽²⁾..... **30,00 €**
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactifs⁽²⁾..... **Droits de garde** ⁽³⁾

TRANSFERT

- Transfert CEL vers une autre banque..... **105,00 €**
- Transfert PEL vers une autre banque..... **105,00 €**
- Transfert PEP vers une autre banque..... **105,00 €**
- Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque **Dans la limite d'un plafond de 140,00 €**
 - Titres cotés **15,00 €/ligne**
 - Titres non cotés **50,00 €/ligne**
- Transfert compte-titres  ordinaire vers une autre banque..... **140,00 €**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**

> ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

- Trimestriel, semestriel ou annuel..... **Gratuit**
- A partir du 5^e relevé par an **1,40 €/relevé supplémentaire**

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE ÉPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'ÉPARGNE

- Délivrance et mise à disposition d'un accreditif **Gratuit**
- Retrait avec accreditif⁽⁴⁾..... **Gratuit**
- Retrait sans accreditif⁽⁴⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Epargne) **4,68 €**

(gratuit sur un Livret A)



Accreditif

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Epargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Epargne.

AUTRES SERVICES

- Eparfix, Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **14,00 €**

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Écureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Epargne Logement.

➤ PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte -26 ans **-50%**

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille au 31/12 de l'année écoulée et prélevée au 1 ^{er} trimestre de chaque année			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
	Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
Valeurs Groupe ⁽¹⁾	-	32,00 €/an	32,00 €/an	-
Valeurs Hors Groupe ⁽¹⁾	0,40 % /an de 0 € à 50 000 € 0,30 % /an de 50 001 € à 100 000 € 0,20 % /an à partir de 100 001 €	36,00 €/an	315,00 €/an	4,65 €/ligne/an
Sans valeur inscrite	-	32,00 €/an	32,00 €/an	-



Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Frais de transaction

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

Ordre exécuté

Commission proportionnelle au montant de la transaction
Minimum de perception

	Par Internet	En agence
Commission proportionnelle	0,50 %	1,50 %
Minimum de perception	8,00 €	19,00 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères..... **Nous consulter, avec un minimum de 92,00 €**

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽²⁾

Souscriptions

- Souscription OPC réseau Caisse d'Épargne **Nous consulter**
- Souscription OPC autres établissements **27,00 € + frais d'émetteur**

Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Caisse d'Épargne hors fonds à formule **Gratuit**
- Rachat avant échéance de fonds à formule **Nous consulter**
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

(1) Au sein d'un portefeuille mixte, c'est-à-dire composé de valeurs Groupe et de valeurs Hors Groupe, la tarification correspondant à chaque type de valeurs s'applique.

(2) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.



PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PEA PME)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte -26 ans **-50%**

Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des DDG est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe).

Les montants sont indiqués en € TTC

DDG		
Valeurs Groupe	Valeurs Hors Groupe	
	Titres Côtés	Titres Non Côtés

Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de Valeurs Groupe et Hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe

Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne.

Tranche A (de 0 € à 50 000 €)	0,40 %/an		
Tranche B (de 50 001 € à 100 000 €)	0,30 %/an		
Tranche C (à partir de 100 001 €)	0,20 %/an		
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	4,65 €/ligne/an	4,65 €/ligne/an	25,00 €/ligne/an
Plafond de perception (Hors montant de la ligne)	32,00 €/an	315,00 €/an	



À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Frais de transaction (achat ou vente)

	Par Internet	En agence
Actions	0,50 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Parts de SARL	-	1,20 % du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾ Réseau Caisse d'Épargne ou autres établissements	Nous consulter	
Ordres non exécutés	Gratuit	
Ordres annulés	Gratuit	

- Opérations sur valeurs étrangères..... **Nous consulter**

AUTRES OPÉRATIONS

- Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique..... **Gratuit**
- Duplicata et envoi de l'Imprimé fiscal unique **20,36 €**
- Relevé ponctuel de portefeuille (IFI) **30,54 €**
- Titres non cotés :

	CTO	PEA
Dépôt ou Inscription constitution du dossier ou Cession	185,00 €/opération	1,2 % avec un maximum de 185,00 €/opération
Actes de gestion (opérations sur titre, détachement dividendes, etc.)	192,00 €/opération	192,00 €/opération

AUTRES SERVICES

- Bourse Esprit Écureuil

Forfait Trois services :

- Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices **12,00 €/an**

Services à l'unité :

- Service Abonnement **Gratuit**
- Service « Assurance Moins-Values »⁽¹⁾ **7,00 €/an**
- Service « Prise de bénéfices » **10,00 €/an**
- Services de Gestion Privée :
 - Étude patrimoniale « Scan Patrimoine » **Nous consulter**

> GESTION SOUS MANDAT **Nous consulter**

> PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié ou PEA/PEA-PME) **Gratuit**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. L'immatriculation Caisse d'Épargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• **Garanties Santé⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.

• **Garanties des Accidents de la Vie⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.

• **SECUR' Obsèques⁽²⁾** **Nous consulter**

• **SECUR' Famille 2⁽³⁾** **Nous consulter**

Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.

• **SECUR' Urgence⁽³⁾** **Nous consulter**

Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 euros en 48h, et ce, à la personne de votre choix.

• **Assistance Vie⁽⁴⁾** **Nous consulter**

Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.

• **Start'Expat⁽⁵⁾** **Nous consulter**

Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile..

> ASSURER VOS BIENS

• **Assurance Auto⁽¹⁾** **Nous consulter**

• **Assurance 2 Roues⁽¹⁾** **Nous consulter**

• **Assurance Habitation⁽¹⁾** **Nous consulter**

• **Télésurveillance⁽⁶⁾** **Nous consulter**

• **SECUR' Média⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat unique pour assurer la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.

Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie Entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par CNP Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Association de Services des Français de l'Étranger a confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

(6) Prestation assurée par IMA Protect.

- SECUR'Média Individuelle

- Formule 1 **Nous consulter**
- Formule 2 **Nous consulter**

- SECUR'Média Famille

- Formule 1 **Nous consulter**
- Formule 2 **Nous consulter**

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique⁽¹⁾ **Nous consulter**

Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).

- Sérélia Téléassistance **Nous consulter**

Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Épargne⁽¹⁾ **27,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion**

En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Épargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Assurance sur Compte⁽¹⁾

Contrat destiné à vous indemniser des pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, de clés, perte, vol ou destruction de papiers officiels ainsi que perte ou vol des moyens de paiement.

- Formule individuelle **36,00 €/an**
- Formule Famille **57,60 €/an**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALIZATION

• Assurance Mobile ⁽¹⁾	32,59 €/an
Avec mensualisation de la prime 35,60 €/an	
• Protection juridique ⁽¹⁾ offre souscrite avant le 22/11/2021	Nous consulter
• Sécur Famille ⁽²⁾	Nous consulter
• Satellis Protection ⁽¹⁾	10,98 €/an
• Satellis Juri-Protection ⁽¹⁾ Compte personnel	19,88 €/an
• Satellis Juri-Protection ⁽¹⁾ Compte joint	32,07 €/an
• Ecureuil Solution Obsèques ⁽³⁾	Nous consulter
• Garantie Urgence ⁽³⁾	Nous consulter
• Garantie Famille ⁽³⁾	Nous consulter
• Assurance Moyens de Paiement ⁽¹⁾	18,30 €/an
• Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA ⁽¹⁾	13,20 €/an
Contrat qui vous protège contre l'utilisation frauduleuse de votre carte de paiement en cas de perte ou de vol.	
• Service Opposition ⁽¹⁾	22,00 €/an
• Satellis Assurance	15,70 €/an
• Prévoyance du Locataire ⁽³⁾	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie pas le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie. Entreprise régie pas le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des avoirs et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Produits détenus par le défunt : assurance-vie⁽¹⁾ et non vie, contrat de capitalisation, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), titres (compte-titre, PEA), PEL (non échu), compte professionnel, coffres, coffre fort numérique.

Détention d'aucun ou d'un de ces produits

Tarifs

1 % du montant des avoirs
Min : 70,00 €
Max : 350,00 €

Détention d'au moins deux de ces produits

1,30 % du montant des avoirs
Min : 273,00 €
Max : 2 000,00 €

- Paiement de factures à la demande des ayant droit (hors Pompes Funèbres) **15,00 €**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres..... **Cf. section de la brochure « Vos moyens et opérations de paiement »**
- Succession internationale **75,00 €**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**
- Frais annuel pour dossier non réglé, avec date d'ouverture/date de décès > 1 an⁽²⁾ **70,00 €**
- Pour les mineurs décédés..... **Aucun frais ne sera prélevé**



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier,
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

(1) Les contrats d'assurance vie sont pris en charge dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession.

(2) En fonction de la nature du compte, les frais pourront être plafonnés conformément à l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier.

> AUTRES PRESTATIONS

RECHERCHE ET ÉDITION DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche simple (document de moins d'un an),
dont photocopie de chèque..... **15,30 € la 1^{re} opération puis 5,00€/opération supplémentaire
comprise dans la même demande**
- Frais de recherche complexe (document de plus d'un an),
dont photocopie de chèque..... **31,00 € la 1^{re} opération puis 5,00€/opération supplémentaire
comprise dans la même demande**
- Édition d'une attestation simple **15,30 €/opération⁽¹⁾**
- Édition d'une attestation complexe **31,00 €/opération⁽¹⁾**

AUTRES SERVICES

- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) **16,20 €**

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE⁽²⁾

	Formule 1 : Voyage 12/25 ans -50%		Formule 2 : Séjour 12/25 ans -50%		Formule 3 : Séjour+ 12/25 ans -50%	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retrait par carte	Illimités ⁽⁵⁾	3/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾	4/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Paiement par carte	Illimités ⁽⁵⁾	10/mois	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾
Virements	Illimités ⁽⁷⁾	-	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽³⁾		2 mois ⁽³⁾		2 mois ⁽³⁾	

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVISES⁽⁸⁾

- Commission de change, si commande < 100,00 € ou si la cession < 50,00 € **Selon cours + 3,05 €**
- Commission de change, si commande ≥ 100,00 € ou si la cession ≥ 50,00 € **Selon cours**



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

> OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾



À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽⁹⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %
Commission fixe	3,23 €	6,25 €

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en euro dans la zone euro (la carte est émise par la banque)..... **Gratuit**
- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle..... **2,90 %**
 - Maximum de perception..... **6,25 €**

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 44).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(3) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour+.

(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(5) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(7) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(9) DAB : Distributeur Automatique de Billets.



> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service..... **0,10 %**
- Minimum de perception..... **13,52 €**

En devises

- a - Commission de service..... **0,10 %**
- Minimum de perception..... **13,52 €**
- b - Commission de change..... **0,05 %**
- Minimum de perception..... **14,60 €**
- Minimum de perception (a + b)..... **28,12 €**

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

- Frais par virement en euros
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction..... **0,10 %**
 - Minimum de perception..... **17,00 €**
- Frais par virement en devises
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction..... **0,10 %**
 - Minimum de perception..... **17,00 €**
 - Commission de change..... **0,05 %**
 - Minimum de perception..... **14,60 €**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)..... **15,50 €**
- Frais du correspondant..... **6,00 €**
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement en € et dont le montant est < 150 000 €)..... **5,00 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Frais par virement..... **0,10 %**
- Minimum de perception..... **17,00 €**
- Commission de change..... **0,05 %**
- Minimum de perception..... **14,60 €**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)..... **15,50 €**



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Services retirés déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans)..... **15,60 €/an**

ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

> COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

- Frais de tenue compte **7,00 €/trimestre**
 - Frais de tenue et de gestion de compte inactif⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- CE net Comptes **23,00 €/mois**

> OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

- Direct Ecureuil Pro⁽²⁾ **10,00 €/mois**

> IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

- Commission d'intervention **9,95 €/opération**
 - Dans la limite d'un plafond journalier de **59,70 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprenant :
 - La lettre d'information préalable
 - Les frais de dossier
 - Les frais de chèque impayé
 - Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire
 - Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
 - La déclaration Banque de France
 - Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Les frais de délivrance du certificat de non paiement
 - Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Les frais de blocage de provision pour régularisation
 - Par chèque ≤ 50,00 € **20,05 €/rejet⁽³⁾**
 - Par chèque > 50,00 € **40,05 €/rejet⁽³⁾**
 - Dans la limite d'un plafond journalier de **100,00 €**

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Offre retirée de la commercialisation.

(3) La commission d'intervention sera prélevée en plus.

> OFFRE GROUPEE DE SERVICE⁽¹⁾

	ASSOCIATIS INITIAL	ASSOCIATIS CONFORT	ASSOCIATIS INTEGRAL	
Compte courant	✓	✓	✓	✓
Service chéquier	✓	✓	✓	✓
Frais de tenue de compte	✓	✓	✓	✓
Relevé de compte mensuel	✓	✓	✓	✓
CE NET Comptes	✓	✓	✓	✓
CE NET Remises	✗	✗	✓	✓
Assurance moyens de paiement ⁽²⁾	✓	✓	✓	✓
Protection juridique	✓	✓	✓	✓
Carte bancaire ⁽³⁾	Carte retrait Associatis	Carte Visa Business	Carte Visa Business	Carte Visa Gold Business
Tarification mensuelle	3,60 €	7,50 €	16,30 €	24,44 €

- Forfait Associatis⁽⁴⁾ **6,30 €/mois**
Compte courant, service chéquier, frais de fonctionnement de compte, relevés décadaires, direct écoreuil internet, assurance moyens de paiement associations, protection juridique, service rémunération.

(1) Sous réserve de commercialisation. Tarification des services à l'unité, ainsi que des autres services associés au fonctionnement de compte CE NET disponibles dans la brochure « Conditions & Tarifs des opérations & services bancaires aux Professionnels et des Décideurs en région ».

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Fourniture d'une carte bancaire par offre groupée de service.

(4) Arrêt de commercialisation en 2024.

INFORMATIONS UTILES



> POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE⁽¹⁾ :

09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE⁽¹⁾

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

ASSISTANCE TECHNIQUE⁽¹⁾

09 69 39 29 52 Service gratuit + prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

> NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE ASSURANCES IARD

BPCE Assurances IARD société anonyme au capital social de 61 996 212 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 350 663 860 RCS PARIS - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme u capital de 73 801 950 € - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris - TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 - www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré. Entreprise régie par le code des assurances, ayant son siège social au 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux enregistrée sous le N° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

(1) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances IARD.

IMA PROTECT

Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance)

Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 euros Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS RCS Paris N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Zone EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOLUDRE UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller Caisse d'Épargne est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relation Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (région Normandie) Rubrique « Nous contacter - Réclamations »	Caisse d'Épargne Normandie Service Relations Clientèle BP854 76235 Bois-Guillaume

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Relations Client ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur de la consommation*** auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

PAR INTERNET	PAR COURRIER
lemediateur.fbf.fr	Madame la Médiatrice auprès de la FBF CS 151 75422 PARIS Cedex 09

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, prenez rendez vous avec votre conseiller :
<https://www.caisse-epargne.fr/normandie/>

